

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL N° 54 DU 23 FEVRIER 1993
RELATIVE A L'OCTROI EN 1993 ET 1994 D'UNE INDEMNITE
COMPLEMENTAIRE EGALE AU DOUBLE PECULE DU
TROISIEME JOUR DE LA QUATRIEME
SEMAINE DE VACANCES

Cette convention collective de travail a cessé d'être en vigueur
le 31 décembre 1994.